

UN PARC SOLAIRE POUR L'AVENIR

Comme il s'y était engagé le 7 mars 2008 lors de sa réunion publique pré-électorale et suite aux différentes réunions de concertation qu'il a eues avec le conseil municipal et qui se sont traduites par les délibérations n°62/2008, 3/2009, 16/2009, le maire a signé mardi 10 février 2009 une promesse de bail emphytéotique avec EDF Energies Nouvelles pour l'installation en « Priane Nord » d'une unité de production d'électricité solaire photovoltaïque. Celle-ci sera composée, sur une superficie d'une trentaine d'hectares, de 120 000 petits panneaux solaires d'une puissance totale de l'ordre de 10 mégawatts et pourra fournir au réseau électrique l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 6000 habitants. Trente hectares : c'est la surface maximale mise à la disposition d'EDF Energie Nouvelle. En fonction du résultat des études d'impacts environnementaux cette superficie pourra être réduite.

Le coût de l'opération est estimé entre 30 et 40 millions d'euros et sera pris en charge en totalité par EDF EN. Si les études en cours ne révèlent pas de problèmes particuliers le contrat sera signé pour une période de 22 ans renouvelable deux fois dix ans.

La commune louera ces terrains 3 000 € l'hectare. Si la surface de 30 ha est atteinte c'est 90 000 € annuels qui abonderont le budget communal. C'est une somme importante pour notre petite commune. Elle sera principalement utilisée pour des investissements tels que la construction de la crèche intercommunale ou l'extension de l'école communale. Ne pas augmenter les impôts locaux et éviter d'avoir recours à l'emprunt tout en préservant la bonne santé financière de la commune guident l'action de notre municipalité.

La promesse de bail emphytéotique a été signée par M. David Augeix Directeur Régional d'EDF EN et par le maire d'Ampus agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° 03/2009 du 27 janvier 2009.

Les parcelles concernées étant soumises au régime forestier, l'Office National des Forêts (ONF), représenté par M. Jean-Claude Mas responsable de mission juridique territoriale a co-signé cet acte. L'ONF sera associé au développement de cet équipement.

À l'occasion de la signature de cette convention en mairie des Ampusiens étaient présents autour des élus de la CAD, de M. Olivier Audibert-Troin président de la CAD, de Mme Dominique Demont représentant M. Max Piselli, de M. Nicolas Ripert chef de projet EDF EN et de Mrs Jacques Bonnet et Xavier Ravaux pour l'ONF.

Cette promesse de bail permet à EDF EN d'entreprendre une série d'études sur la zone et permet au maire d'engager une révision simplifiée du POS afin de rendre cohérent le règlement du POS et le projet.

Principe de la conversion photovoltaïque de l'énergie solaire

C'est la transformation directe de la lumière en énergie électrique (courant continu ; effet voltaïque découvert en 1839 par Edmond Becquerel) au moyen de cellules généralement à base de silicium. Quand la lumière éclaire la cellule, les grains d'énergie (photons) entrent en collision avec les atomes du matériau et engendrent un mouvement des charges électriques séparées par la différence de potentiel. Les charges sont collectées par des contacts et produisent, dans un circuit extérieur, un courant électrique de 30 milliampères au cm².

(Source Quid).

Aujourd'hui la zone d'implantation est fixée. Elle se situe dans le bois de Prannes le long de la longue ligne droite de la route de Châteaudouble.

Pourquoi choisir cet endroit ?

- C'est un terrain communal.
- C'est une zone non agricole et non urbaine.
- Le département du Var est le deuxième le plus boisé de France. Sur notre commune (8277 ha) les espaces Naturels représentaient 88 % de notre territoire en 1972. En 2003 ils représentent 90,1 %. La forêt a principalement gagné sur les espaces agricoles. Dans notre commune c'est donc bien la forêt qui doit accueillir ce type d'infrastructure. Le parc solaire, s'il fait 30 ha, couvrira moins de 0,4 % de la superficie de la commune d'Ampus (Canjuers compris). A l'issue du bail, après le démantèlement des panneaux solaires et le reboisement, la forêt aura vite fait de reprendre ses droits et quelques années après il ne restera plus aucun signe de cette structure.
- Le site prévu ne présente, à première vue (études en cours), pas d'impact paysager car il est localisé en contre pente par rapport au village et il n'est en vis-à-vis avec aucune habitation. Une bande de bois sera laissée en écran le long de la route de Châteaudouble.
- Le site n'est pas en zone Natura 2000 ni en espace boisé classé.
- L'exposition au soleil semble idéale.
- L'accès ne nécessite pas de travaux de génie routier.

Pourquoi 30 ha maximum ?

Le patrimoine foncier de la commune dans cette zone pourrait nous permettre de réaliser une centrale photovoltaïque beaucoup plus importante. Le conseil municipal a jugé que 30 ha étaient le bon compromis entre une production d'électricité significative (environ 10 MW crête), le respect de nos administrés usagers de la forêt (chasse, cueillette de champignons, promenade...) et la préservation de notre patrimoine forestier.

Quel est l'état d'avancement de ce projet à ce jour?

Les études d'impacts sur l'environnement sont lancées et devront impérativement s'échelonner du printemps à l'automne.

Un avis sur l'impact paysager est en cours de réalisation par la DDEA.

EDF étudie le lieu source où pourra être injectée l'énergie produite par la centrale photovoltaïque. Quel que soit le lieu, et donc la distance, le réseau sera enfoui.

La commune a missionné le bureau d'étude BEGEAT pour effectuer une révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols sur la zone prévue. Normalement courant juin 2009 se tiendra une réunion publique pour vous présenter en détail ce projet et son état d'avancement. Dès les études terminées une enquête publique se tiendra en mairie probablement au cours du deuxième semestre 2009.

Les personnes intéressées par les conditions d'exploitation, d'entretien et de démantèlement du parc photovoltaïque en fin de bail peuvent consulter la promesse de bail emphytéotique en mairie.

En conclusion

Beaucoup d'entre vous m'ont fait part de leur souhait pour que notre commune se tourne résolument vers le développement durable et en particulier vers le développement des énergies nouvelles. Nous sommes tous sensibles au fait de préparer l'avenir de nos enfants en leur laissant une planète propre, non polluée où il fait bon de vivre. Ne faisons pas preuve d'égoïsme et n'attendons pas toujours des autres qu'ils fassent à notre place. On ne peut pas toujours être des profiteurs de la société sans jamais contribuer à son développement. Aujourd'hui il nous est possible de participer, même modestement, au développement de notre pays en produisant de l'énergie propre et renouvelable grâce à notre situation géographique et à notre ensoleillement exceptionnel. Nous ne raterons pas ce rendez-vous.

Plan de situation du parc photovoltaïque

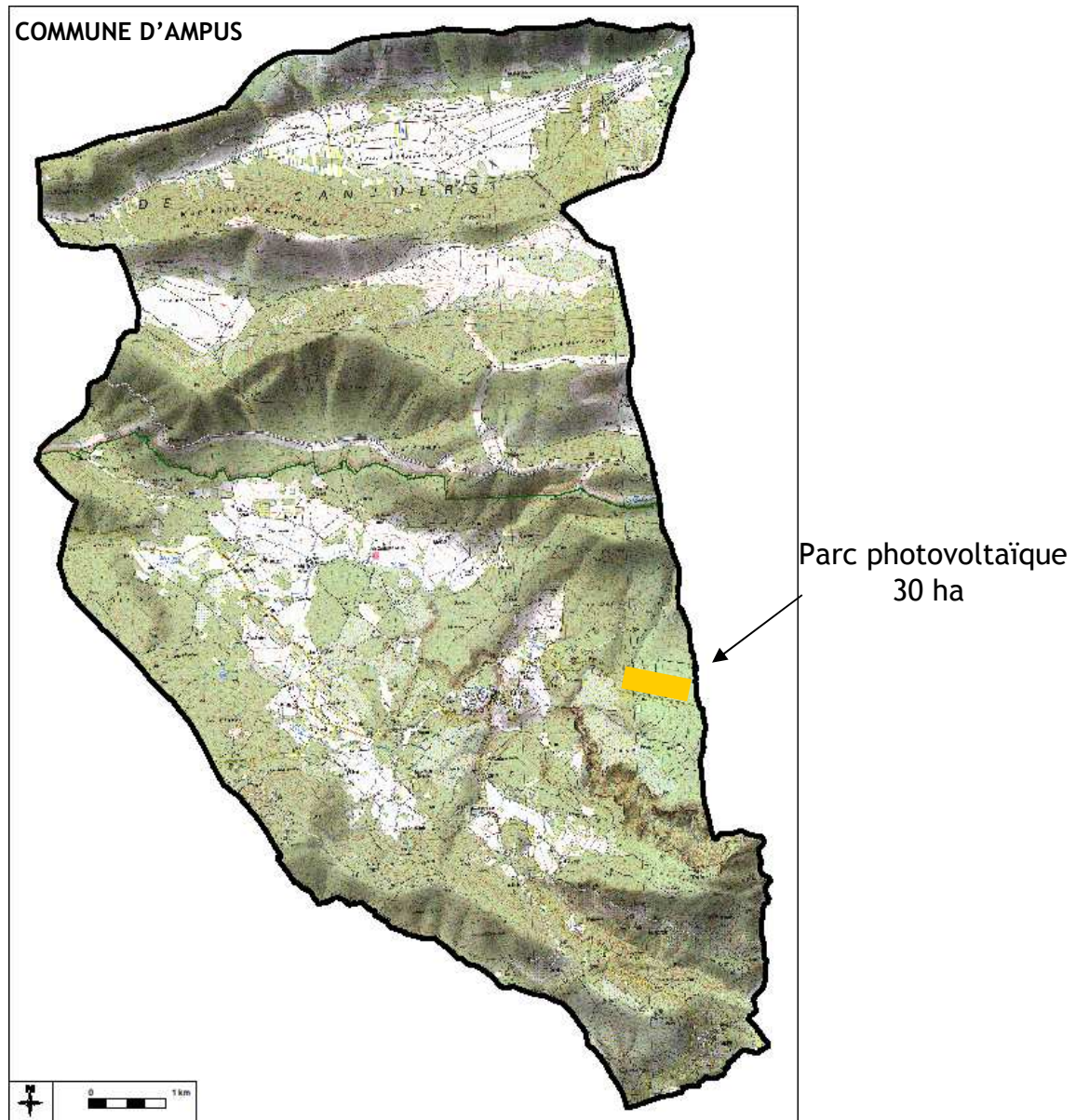


Photo d'un parc photovoltaïque

